

# Vidéosurveillance : le dispositif étendu et renforcé

Le périmètre vidéosurveillé va s'étendre au centre-ville avec l'installation de 14 nouvelles caméras, en 2016. Désormais, elles enregistreront jour et nuit. Et la police nationale pourra visionner les images en direct.

La fin d'une hypocrisie, pour Christophe Couil, maire adjoint (PS) en charge de la Tranquillité publique, et pour tous ceux qui défendent depuis des années la vidéosurveillance. Le basculement inéluctable dans « le tout vidéo » pour ceux, y compris au sein de la majorité municipale, qui la combattent au nom des libertés individuelles.

À chacun son opinion. Seule certitude, la municipalité de Mans s'apprête à changer d'échelle en matière de vidéosurveillance de l'espace public. Non pas qu'on parte de rien, puisque plus de 1 350 caméras filment déjà (lire ci-dessous). Il n'empêche. Le projet soumis, jeudi soir, au vote du conseil municipal, et que Christophe Couil a dévoilé hier, prévoit de doubler le nombre de caméras en centre-ville.

Dans le courant de 2016, on passerait de quatorze caméras, capables de filmer simultanément 56 vues, à vingt-huit caméras ! De nouveaux secteurs devraient être couverts, notamment gare nord, rue Nationale ou place Washington (infographie). « Il s'agit de visionner les principaux accès au centre-ville, où ont lieu la plupart des problèmes en fin de nuit », précise Christophe Couil.

Surtout, contrairement à ce qui se passait jusqu'à présent, les images seront enregistrées en continu, et non plus seulement la nuit entre 21 h et 7 h 30. « Cela met fin à une hypocrisie. Je me voyais mal comment expliquer à quelqu'un qui est agressé à 20 h 55 que, oui, il y a des caméras, mais que, non, elles n'enregistrent qu'à partir de 21 h », argumente Christophe Couil.

## Visionnage en direct pour la police nationale

Toujours pour mettre fin à l'hypocrisie, selon Christophe Couil, ou prendre acte du fait accompli, diront



Une caméra, rue des Ponts-Neufs.

les opposants, le conseil municipal est invité à valider la possibilité pour la police de visionner les images, en direct et 24 h sur 24, si elle le souhaite.

Depuis la mise en place en juin 2013 du système de vidéosurveillance, et sans que cela ait été évoqué lors des débats en conseils municipaux, il est relié au commissariat de Coëffort. Très vite, la police avait avoué utiliser le système pour évaluer certaines situations avant d'y envoyer des patrouilles. On avait « habillé la chose », en imposant au commissariat d'en faire la demande auprès du procureur ou de la préfecture. Ce ne sera plus nécessaire.

## Des nouvelles caméras sur les bâtiments

En plus des quatorze nouvelles caméras en centre ville, la municipalité compte en installer une quarantaine d'autres en 2016, notamment aux Quinconces. Le sujet avait été discuté en mai dernier. Cette fois, c'est

acté. Onze caméras scruteront l'espace culturel, notamment les parties vitrées, les ascenseurs des parkings et l'arrière de l'équipement. Là, c'est la multiplication des dégradations qui motivent cette installation.

Douze caméras vont également être posées au centre commercial des Sablons, « pour ramener le calme et permettre aux commerçants de travailler normalement [...] C'est une priorité. Ce sera en place au cours du premier semestre 2016 », s'engage Christophe Couil.

Enfin, pour faire face aux vols de plus en plus nombreux dans les entreprises, la nuit et les week-ends, les principaux accès routiers à la zone industrielle Sud devraient aussi être couverts avec douze caméras, « cofinancées par les industriels ».

## Des caméras nomades dans les quartiers

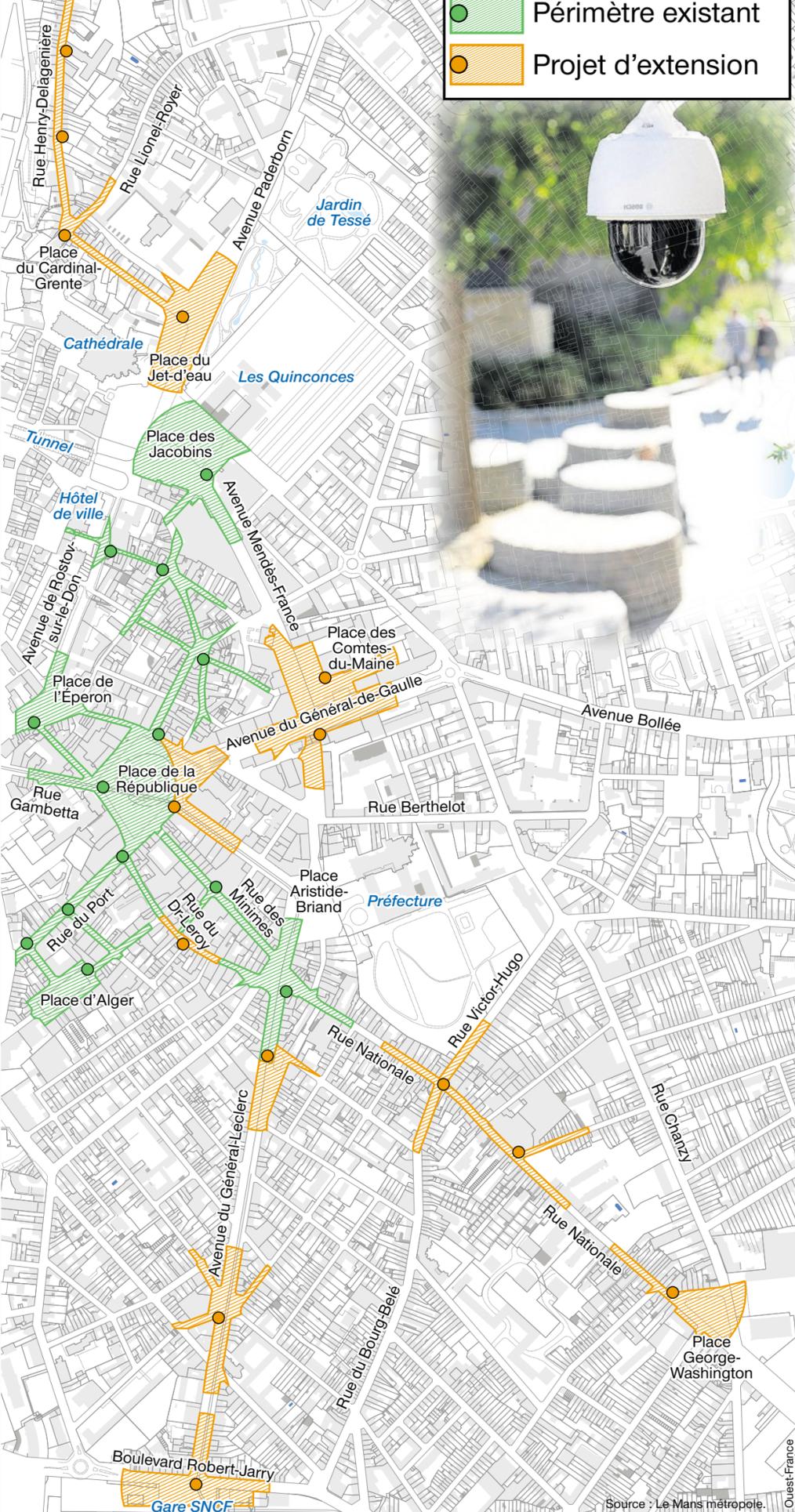
Malgré « des demandes qui remontent de plusieurs quartiers », pas question pour Christophe Couil d'installer des caméras fixes dans toute la ville. Ce n'est pas possible, juridiquement et économiquement.

En revanche, la municipalité compte s'équiper de cinq « caméras nomades ». Des caméras facilement démontables, qui fonctionnent sur l'éclairage public la nuit, sur batterie le jour, et qui sont reliées par WiFi ou 3G à un poste de contrôle.

Elles seront positionnées en cas de nécessité et pour un temps donné, sur certains secteurs de la Ville. « La loi ne permet pas de mettre toute la ville dans le périmètre. Il faudra définir les lieux en lien avec la police. On pense bien entendu aux zones de sécurité prioritaires [Bellevue, Sablons, Glonnières], aux grands axes... »

Patrick ANGEVIN.

## Les caméras de vidéosurveillance



Source : Le Mans métropole.

**1 350** C'est le nombre de caméras actuellement déployées sur la Métropole : 784 sur le réseau Setram, 210 dans les parkings de Cenovia, 342 sur des bâtiments publics et les 14 caméras du centre-ville.

## La question du visionnage en direct est posée



La vidéosurveillance s'étend au Mans. Des agents municipaux seront-ils bientôt affectés à une veille en direct derrière les écrans ?

Faut-il mettre des agents municipaux derrière les écrans de contrôle pour visionner en direct les images des caméras vidéo ? Du côté de la police et de la justice, on aimerait bien. Commissariat et parquet du Mans ont évoqué récemment le sujet avec le maire du Mans.

« Ce n'est pas la position de la majorité municipale », rappelle Christophe Couil. Au moins pour l'instant. Car l'adjoint à la Tranquillité publique ne cache pas « qu'à titre personnel », il est « favorable à une réflexion sur la question ». Pas sûr que tous les élus de la majorité apprécient.

ter des caméras, surtout avec une subvention de 40 % versée par l'État, ce n'est pas un réel problème pour le porte-monnaie de la Ville. Pour les quatorze caméras de centre-ville installées en 2013, c'était 80 000 € ; ce sera à peu près autant pour équiper les Quinconces ou le centre commercial des Sablons.

En revanche, mettre un agent derrière les écrans en permanence, il faut compter entre 2 et 3 millions d'euros de salaires et charges... À déboursier tous les ans.

« Nous n'avons pas besoin d'un visionnage 24 h sur 24, 7 jours sur 7, car il n'y a, par exemple, rien à voir le matin. Mais on peut se poser

la question pour le début de soirée, certaines nuits clairement identifiées, comme le Forum jeunes », précise Christophe Couil.

En attendant, une première étape vers le visionnage en direct va se mettre en place, dès 2016. Les services de la Ville travaillent à relier l'ensemble des caméras au centre de contrôle. Pas celles du tramway ou des parkings souterrains, qui sont déjà en visionnage direct par les agents de la Setram et de Cenovia Park. Mais toutes les caméras du centre-ville et une bonne partie des 342 caméras des bâtiments publics...

## « Je ne suis pas un maniaque de la vidéo »

Christophe Couil sait pertinemment que l'essentiel du débat, jeudi soir, en conseil municipal va se concentrer sur l'extension de la vidéosurveillance. Qu'une nouvelle fois, la majorité municipale va se diviser.

Les élus communistes et écologistes ou apparentés voteront contre. Les élus socialistes ou apparentés voteront pour. La délibération devrait passer, comme les autres fois, grâce aux voix des élus d'opposition (Les Républicains, UDI et Front national).

« Je ne suis pas un maniaque de la vidéo », insiste pourtant Christophe Couil. Comme pour la police municipale, il n'en fait qu'un élément d'une « stratégie globale de sécurité et de prévention de la délinquance ».

« Depuis le début, je n'ai jamais dit que les caméras feront baisser la délinquance. Je constate simplement qu'elles sont utiles pour solutionner des affaires, identifier les auteurs. »

L'écu cite les 93 réquisitions des services de police pour obtenir des images depuis le début de l'année. Et un document du procureur de la République récapitulant un certain nombre d'affaires résolues grâce à la vidéo, notamment un vol en réunion ayant entraîné la mort en septembre. Deux personnes avaient alors bousculé un homme pour lui voler sa sacoche, provoquant sa chute. La victime était décédée deux jours plus tard.



Christophe Couil.